

# FESTIVAL ESPERANZAH !

## COMMENT FAIRE ?



- 1 Inscrivez-vous auprès de votre travailleur social (TS)** pour une ou plusieurs journées du/des festival(s) et demandez-lui les modalités d'inscription.  
Si vous inscrivez une personne à votre charge, mentionnez son nom et prénom.
- 2 Votre réservation sera confirmée par votre travailleur social.** Si vous n'avez pas de nouvelles, prenez les devants et contactez-le! Article 27 se réserve le droit de refuser des entrées si le quota a été dépassé\*.
- 3 Passez chercher votre/vos tickets** Article 27 auprès de votre travailleur social.
- 4** Présentez-vous à la billetterie concernée avec : **ticket(s) Article 27, carte d'identité et montant à payer(5€)**. Si votre inscription n'a pas été confirmée ou s'il vous manque un document, vous ne pourrez pas accéder au festival.



## ESPERANZAH!

**1 ticket Article 27 + 5 €/Jour**

Du vendredi 31 juillet au dimanche 2 août  
Billetterie jusque 20h.

### Camping

- Accessible à partir du vendredi uniquement
- via achat sur [www.esperanzah.be](http://www.esperanzah.be)



*\*Les places accessibles aux utilisateurs Article 27 sont limitées, une inscription est un engagement à venir au festival (ces places ne pourront être réattribuées).*

*Le tarif accompagnateur n'est valable que pour un travailleur social accompagnant un groupe de minimum 8 personnes issues de son institution / association.*

## PLUS D'INFOS ?

## CONTACTEZ ARTICLE 27

## AU 081/23.44.17 OU [ANIMATION.NAMUR@ARTICLE27.BE](mailto:ANIMATION.NAMUR@ARTICLE27.BE)